

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Société MATHIEU-SPECTACLE, SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège social est à YUTZ (57970) 41 Avenue Alain Mimoun, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THIONVILLE sous le numéro 844 716 241 représentée par Monsieur Yann WEBER ou par Monsieur Mathieu CAILOTTO (ci-après la « Société ») propose les services suivants : Prestation de conseil en scénographie, création de concepts d'ambiances lumineuses, sonores, musicales, visuelles, d'animations diverses, commercialisation de tous travaux rédactionnels ainsi que toutes activités connexes, annexes ou accessoires. Location, prestation technique, mise en place de décorations, sonorisations, éclairages, audiovisuels, matériels scéniques, effets spéciaux. Réalisation d'animations diverses.

1. Conditions d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») constituent le cadre de la relation commerciale entre les parties. Elles encadrent les conditions dans lesquelles la Société fournit ses Services à ses clients.

Elles s'appliquent à tous les Services fournis par la Société pour tous les clients d'une même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur un document du client, notamment ses conditions générales d'achat.

Elles sont communiquées systématiquement au client qui en fait la demande.

Toute commande emporte l'acceptation totale des présentes CGV.

2. Définitions

Client désigne toute personne qui passe une commande sous quelque forme que ce soit ;

Commande désigne toute commande passée par le Client en vue de bénéficier des services de la Société ;

Conditions Générales de Vente ou CGV désignent le présent document ;

Consommateur désigne l'acheteur personne physique qui agit hors de son activité professionnelle ;

Professionnel désigne l'acheteur personne morale ou physique qui agit dans le cadre de son activité professionnelle ;

Services désigne toutes les prestations de service proposées par la Société ; et

Société désigne la Société MATHIEU-SPECTACLE, plus amplement désignée plus avant.

3. Commandes

Les Commandes sont passées par le Client par acceptation du devis présenté par la Société.

4. Prestation de service et prix

Les tarifs sont ceux en vigueur au jour de la Commande, tels qu'établis sur le devis fourni au Client ou selon le barème indiqué sur place au Client.

Les tarifs sont présentés toutes taxes comprise (TTC). Si le coût des Services ne peut être déterminé, a priori, avec certitude, un devis détaillé sera remis au Client avec la méthode de calcul du prix lui permettant de le vérifier.

A chaque Commande, une facture est établie par la Société à destination du Client.

La Société pourra faire bénéficier au Client de réduction de prix, remises et rabais selon les conditions particulières de la commande rappelées au devis ou sur la facture finale.

5. Délais et modalités de paiement

Un acompte correspondant à 50 % du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable comptant avant la réalisation de la prestation de services.

Le paiement peut être réalisé par :

- Virement bancaire sur le compte dont les références figurent sur le devis,
- Par chèque libellé à l'ordre de MATHIEU-SPECTACLE SARL,
- Par carte bancaire.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations à la date convenue sur la facture, l'acheteur devra verser à la Société une pénalité de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Cette pénalité est calculée sur le montant toutes taxes comprises (TTC) de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Aucune compensation ne pourra être effectuée par le Client entre des pénalités de retard dans la fourniture des prestations commandées et des sommes dues par le Client à la Société au titre de l'achat de Services.

Aucune prestation ne sera effectuée sans que l'acompte demandé ne soit versé et le devis dûment accepté et signé.

6. Réalisation des prestations

La prestation de Service commandée sera assurée par la Société. La Société s'engage à respecter les délais annoncés lors de la passation de la Commande. Cependant, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les retards de réalisation de prestation occasionnés en raison de fautes qui ne lui sont personnellement imputables ou trouvent leur origine dans un cas de force majeure.

Il est ici rappelé les dispositions des articles L 216-2 et suivants du Code de la consommation.

L.216-2 du Code de la consommation

En cas de manquement du professionnel à son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévus au premier alinéa de l'article L.216-1 ou, à défaut, au plus tard trente jours après la conclusion du contrat, le consommateur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Le consommateur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article L. 216-1 et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

L.216-3 du Code de la consommation

Lorsque le contrat est résolu dans les conditions prévues à l'article L.216-2, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

L.241-4 du Code de la consommation

Lorsque le professionnel n'a pas remboursé la totalité des sommes versées par le consommateur dans les conditions prévues à l'article L.216-3, cette somme est de plein droit majorée de 10 % si le remboursement intervient au plus tard trente jours au-delà de ce terme, de 20 % jusqu'à soixante jours et de 50 % ultérieurement.

7. Obligations du Client

Le Client tiendra à la disposition de la Société le lieu mentionné sur le devis en ordre de marche et en temps utile afin de permettre tous les travaux préparatoires nécessaires à l'exécution de la commande. Le Client fera son affaire personnelle de tenir à la disposition de la société le lieu de la commande sous son entière responsabilité sans que la Société ne puisse ni être responsable ni être recherchée à ce titre. Le Client s'engage à ne modifier ni la date, ni le lieu sans l'accord préalable écrit de la Société. Cet accord sera susceptible d'engendrer des frais et débours redevables à compter du jour de modification.

Dès lors qu'elle sera nécessaire, le Client fera son affaire personnelle de la demande et de l'obtention des autorisations administratives pour l'exécution de la commande, sans que la Société ne puisse ni être responsable ni être recherchée en cas de non obtention de ladite autorisation.

Le Client sera responsable de l'installation, la vérification et de l'entretien de toutes alimentations électriques nécessaires.

Le Client s'assurera par ailleurs de la mise en place, en qualité et en nombre, des services et personnels de contrôle, de sécurité, secours médical, voirie et autres nécessaires à l'accueil et à la sécurité du public et des équipes sur place. Il assurera la rémunération, éventuellement en qualité d'employeur, de ce personnel, charges sociales et fiscales comprises. Si les conditions de l'exécution de la commande l'exigent, le Client s'engage à mettre en place un service de sécurité conforme à la nature de l'évènement, du nombre et du type de public attendu, du lieu et des perturbations susceptibles de se produire à l'occasion de l'évènement. Le Client sera seul et entier responsable de la demande ou obtention des éventuelles autorisations administratives nécessaires à la mise en place du service d'ordre. Le Client s'engage à ne pas laisser entrer dans la salle un nombre de personnes supérieur à celui éventuellement imposé par la commission de sécurité compétente. Le Client s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité de l'établissement, du personnel et du public.

Le Client garantit la Société contre tout recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont il a la charge. Le Client fera son affaire personnelle de souscrire toute police d'assurance pour les risques lui incombant au titre des dommages causés à la salle et à ses installations par le public ainsi que par les personnes sous sa responsabilité. Le Client doit souscrire une assurance pour le matériel qu'il introduira lui-même dans la salle.

Le Client aura à sa charge les déclarations auprès des sociétés d'auteurs, le cas échéant SACEM et/ou SACD, ainsi que le règlement des droits correspondants.

Le Client reconnaît expressément que la Société n'est pas organisatrice de l'évènement.

8. Conditions d'annulation

Le Client dispose d'un droit d'annulation. Pour exercer ce droit, le Client envoie une demande d'annulation écrite et envoyée par courrier recommandé à l'adresse 41 Avenue Alain Mimoun (57970) YUTZ.

Lorsque la demande d'annulation est connue de la Société plus de 61 jours avant la date de début de la fourniture des prestations, l'acompte correspondant à 50 % du prix total des Services commandés est réputé acquis par la Société.

Lorsque la demande d'annulation est connue de la Société dans les 60 jours avant la date de début de la fourniture des prestations, et le Client verse, dans les 10 jours suivants la date d'envoi de la demande d'annulation, une indemnité à la Société correspondant à 100 % du prix total des Services commandés.

L'ensemble de ces sommes s'entendant en tant que clause pénale, conformément à l'article 1226 du Code civil.

9. Droit de rétractation du Consommateur

9.1. Principe du droit de rétractation

Aux termes de l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter du lendemain de la réception des Produits commandés, pour exercer son droit de rétractation auprès de la Société, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à fin d'échange ou de remboursement.

Si le délai de quatorze (14) jours ouvrés expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne par l'intermédiaire de l'espace client, ou à l'adresse e-mail suivante contact@mathieu-spectacle.com ou par courrier postal aux coordonnées de la Société mentionnées en tête des présentes CGV, et en utilisant le modèle de formulaire suivant (ou tout autre format équivalent) :

Objet : Exercice du droit de rétractation

A l'attention du Service Client de la société Mathieu-Spectacle

Je vous confirme par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous:

Référence du Produit commandé / nom du Produit : xxxxxxxxx

Commandé le : xxxxxxxxx / Reçu le : xxxxxxxxx

Nom et Prénom du Client : xxxxxxxxx

Adresse de livraison : xxxxxxxxx

Date : xxxxxxxxxxxxx

Motif (facultatif) : xxxxxxxxx

A réception de la demande de rétractation, une confirmation sur support durable sera immédiatement communiquée au Client par la Société qui lui proposera le remboursement de l'acompte éventuellement perçu.

Le remboursement pourra être effectué dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception, par la Société du droit de rétractation.

La Société procédera au remboursement du Client via le même moyen de paiement que celui utilisé au jour de la commande, sauf dans le cas où le moyen de paiement utilisé ne le permettrait pas.

9.2. Exceptions au droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, les dispositions de l'article 9.1. ne s'appliquent notamment pas :

- aux Produits confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ;
- aux Produits susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement (*par exemple*: plantes vivantes, denrées alimentaires...) ;
- aux Produits qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- aux Produits qui ont été descellés par le Client après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- aux Produits consistant en des enregistrements audio ou vidéo ou logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le Client après la livraison ;
- aux Produits consistant en un journal, un périodique ou un magazine.

10.Traitement des données personnelles

L'achat par le Client peut entraîner le traitement de ses données à caractère personnel. Si le Client refuse le traitement de ses données, il lui est demandé de s'abstenir de recourir aux services de la Société.

Ce traitement des données à caractère personnel se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016.

Par ailleurs, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de modification et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : 41 Avenue Alain Mimoun (57970) YUTZ.

Ces données personnelles sont nécessaires au traitement de sa Commande et à l'établissement de ses factures le cas échéant, ainsi qu'à l'amélioration des services proposés par la Société.

11.Protection des données

La Société assure un niveau de sécurité approprié et proportionnel aux risques encourus ainsi qu'à leur probabilité, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016.

Toutefois, ces mesures ne constituent en aucun cas une garantie et n'engagent pas la Société à une obligation de résultat concernant la sécurité des données.

12.Modifications

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de la Société sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. La Société est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Lorsqu'il passe une Commande, le Client est soumis aux stipulations énoncées par les CGV en vigueur lors de la passation de la commande.

13.Propriété intellectuelle et droit à l'image

La marque, le logo et la charte graphique sont des marques déposées dont la propriété revient exclusivement à la Société. Toute diffusion, exploitation, représentation, reproduction, qu'elle soit partielle ou intégrale sans l'autorisation expresse de ladite Société exposera le contrevenant à des poursuites civiles et pénales. De même tout enregistrement ou prise de vue, même partiel de la prestation nécessitera un accord écrit et préalable de la Société.

14.Droit Applicable - Règlement amiable des litiges.

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre la Société et le Client seront soumis aux tribunaux compétents du siège social de la Société dans les conditions de droit commun.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation (art. L. 612-1 du Code de la consommation) concernant le règlement amiable des litiges, la Société adhère au service de médiation MCCA dont les coordonnées sont les suivantes :

Médiation du Commerce Coopératif et Associé

FCA, 77 rue de Lourmel, 75015 Paris

servicemediation@mcca-mediation.fr

<https://www.mcca-mediation.fr/>

Le Client peut recourir à ce service de médiation pour les litiges de consommation liés à un achat réalisé sur le Site internet qui n'auraient pu être réglé amiablement avec la Société. En outre, il est rappelé que le Client peut également introduire une plainte sur la plateforme de Règlement en ligne des litiges (RLL) mise à disposition par la Commission Européenne et accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.complaints.screeningphase>

15. Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du bien concerné ;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel la Société s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité de la Société, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander selon le devis remis par la Société emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Société.